

Espace Images Vevey

Quand le Père Noël fiche la pétoche

Jean-Marie Donat expose son «Christmas Nightmare» à Vevey. Une collection de photographies vernaculaires du Père Noël, de 1930 à 1970.

Julie Collet

Le Père Noël sourit sous sa barbe en direction de l'objectif, mais l'enfant sur ses genoux affiche un visage crispé, cherche à s'enfuir dans une grimace, voire pleure de peur. Cette photo, tous les albums photos de famille ou presque en recèlent une. C'est la vôtre et celle de vos parents avant vous. «Chez moi, c'était toujours mon oncle qui endossait le costume du Père Noël, se souvient Jean-Marie Donat. Avec ma sœur, on le reconnaissait parce qu'il gardait les mêmes chaussures.»

Depuis trente ans, le collectionneur parcourt les marchés aux puces, en Europe et aux États-Unis, à la recherche de photographies argentiques d'anonymes où d'autres anonymes posent avec le Père Noël ou l'incarnent. Ce qui retient son regard, c'est la tension entre la bienveillance du personnage légendaire et le trouble qu'il inspire sur les clichés.

Au fil des images, la supercherie se révèle, parfois terrifiante. «Les orthophonistes ont ce qu'ils appellent le «syndrome du Père Noël». C'est lorsque les enfants arrivent en janvier parce qu'ils bégayaient, car ils ont trop flippé sur les genoux du Père Noël», raconte avec malice le Français, fondateur à Paris des Éditions Innocences.

Lectures multiples

Les tirages amateurs présentés à L'Appartement*, l'espace permanent du Festival Images Vevey, vont des années 1930 à 1970. «Le couloir» est dédié à des installations qui parlent aux enfants, bien que cela soit des projets réalisés par des adultes pour des adultes», précise



Stefano Stoll, directeur du Festival Images Vevey et commissaire d'exposition.

Les cadres, composés de plusieurs photos, sont accrochés à la

hauteur des yeux des jeunes visiteurs sans textes explicatifs. L'enfant aura un rapport immédiat à l'image, alors que les adultes vont s'attarder sur les détails.

«Le cœur de mon travail, c'est la présence de plusieurs niveaux de lecture. Les parents, en regardant de plus près, vont pouvoir reconnaître Lénine sur une photo,

apercevoir des Pères Noël allemands avec des masques, remarquer que certains tirages sont numérotés», développe Jean-Marie Donat.

Tous les albums de famille, ou presque, recèlent ce genre de photos. À découvrir jusqu'au 28 janvier à Vevey. PHOTOS: COLL. JEAN-MARIE DONAT

Le seul classement effectué par l'artiste-iconographe est d'ordre thématique. Un observateur avisé découvrira le long du couloir des sous-corpus: le Père Noël posant avec des chiens, ou encore quelques Saint-Nicolas égarés.

Patrimoine familial

«Toutes ces images parlent d'elles-mêmes, mais on peut aussi leur faire dire tout et n'importe quoi. Il est nécessaire d'être respectueux de ce patrimoine», note celui dont le premier choc avec la photo amateur a été l'album de famille de sa mère. Déjà adepte, enfant, du scrapbooking, le collectionneur s'était amusé à réécrire son histoire familiale en découpant, en réagénant et en annotant les photos autrement.

«Toutes ces images parlent d'elles-mêmes, mais on peut aussi leur faire dire tout et n'importe quoi.»

Jean-Marie Donat, collectionneur de photos du Père Noël

«Pour le grand public, le fait qu'une photo qu'on possède dans son tiroir puisse un jour intéresser un artiste, c'est de la science-fiction, déclare Stefano Stoll. Ce que j'aime, c'est sensibiliser le jeune public au fait que les photos qui sont chez eux iront peut-être un jour au musée.»

Les visiteurs sont d'ailleurs invités à participer à l'exposition au travers d'un concours. Tout comme les images rassemblées par Jean-Marie Donat, vos photos reflètent peut-être un souvenir drôle, gêné, ou traumatisant. À vos albums de famille.

*Vevey, Jean-Marie Donat, «Christmas Nightmare/Affreux Noël», L'Appartement, Espace Images Vevey, jusqu'au 14 avril 2024. Concours photographique «Affreux Noël» jusqu'au 28 janvier (18h). www.images.ch

Le Train des Fêtes miniature s'arrête à Oron

Loisirs à Noël
Monté une fois par an, le plus grand réseau ferroviaire miniature transportable du pays fonctionne comme une ligne réelle.

Seule sa taille le distingue d'un vrai chemin de fer. Le Train des Fêtes «Passion Hm» s'arrête à Oron-la-Ville. Il s'agit d'un réseau construit à l'échelle II (2), soit 22,5 fois plus petit que la réalité. Le «m» indique qu'il s'agit d'une voie métrique comme le Montreux - Oberland bernois (MOB).

Les trains réels ne tournent pas en rond mais relient plusieurs gares. Il en va de même pour «Passion Hm», où une ligne à voie unique est «exploitée», comme dans la réalité, entre deux terminus, avec des stations de croisement intermédiaires, des gares en cul-de-sac et une signalisation fonctionnelle pour assurer la sécurité.

«Dans notre monde fictif, nous nous attelons à être le plus cohérents possible, explique Jean-Michel Mayor, initiateur du projet. Le but de notre réseau est l'exploitation réaliste d'une ligne de chemin de fer.» Le Train des Fêtes, totalisant 130 m



«Quand l'installation est montée au complet, c'est plus de 2 tonnes qu'il faut transporter.»

Jean-Michel Mayor, initiateur du projet

de longueur, est constitué de modules que l'on peut monter de différentes façons pour que chaque présentation soit unique.

Le TGV du Gros-de-Vaud

«Quand l'installation est montée au complet, comme cette année, c'est plus de 2 tonnes qu'il faut transporter», explique Jean-Michel Mayor. Cette conception modulaire constitue sans doute le plus grand réseau miniature transportable de Suisse. Elle est le résultat de quarante ans de construction.

Le Train des Fêtes est un réseau construit à l'échelle 2, soit 22,5 fois plus petit que la réalité. DR

Tout est repeint au nom de compagnies imaginaires telles que le RHB, le Régional de la Haute-Broye ou le TGV, le Tram du Gros-de-Vaud. Les locomotives et les wagons sont patinés avec des traces de vieillissement pour reproduire un chemin de fer en activité et ôter la brillance du plastique. **Claude Beda**

Au Centre sportif d'Oron-la-Ville, route de Lausanne 40, du 27 décembre au 6 janvier. Tous les jours de 10 h à 18 h. Trafic restreint de 12 h 15 à 13 heures. Entrée libre.

Le TF donne tort à Estavayer sur l'Hôtel du Lac

Saga judiciaire
Le recours civil déposé par la société bénéficiant du bail d'exploitation du bâtiment a été admis.

La Commune d'Estavayer a-t-elle agi correctement en décidant unilatéralement de rompre le droit distinct et permanent (DDP) qui la liait à la Société Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA, en été 2017? Devant se pencher sur cette question, la II^e Cour de droit civil du Tribunal fédéral (TF) a jugé que non, selon un arrêt rendu le 12 décembre. «L'arrêt du Tribunal cantonal a été annulé et la cause renvoyée à cette autorité pour nouvelle décision dans le sens des considérants», a informé le syndic Eric Chassot, mercredi, lors du Conseil général. L'avenir de l'Hôtel du Lac, pièce maîtresse du tourisme staviacois, reste donc plus que jamais en suspens.

L'arrêt intégralement rédigé n'ayant pas encore été transmis aux parties, l'édile ne pouvait pas encore se prononcer sur les motifs de l'acceptation du recours. «Nous n'en avons même pas encore parlé au sein du Conseil communal (ndlr:

Exécutif) et n'avons aucune idée de quand les considérants vont arriver. Il est donc impossible d'imaginer la moindre stratégie pour le moment», poursuit le syndic.

Serpent de mer

Si les inconnues à ce dossier restent nombreuses, la décision du TF assure une nette prolongation de la procédure. Fermé depuis 2016 et laissé à l'abandon depuis lors, le bâtiment représente un serpent de mer des séances du Conseil communal depuis 2017.

Après avoir dénoncé le DDP, la Commune avait présenté sa vision pour le futur de ce site touristique. La SA détentrice du DDP, courant jusqu'en 2058, ne l'entendait toutefois pas de cette oreille et a aussi dévoilé un projet de réfection. Faute d'entente, l'affaire est partie en justice.

Une fois les affaires juridiques concernant l'usage du DDP réglées, il faudra encore s'entendre sur des indemnités financières. Soit pour la reprise du bien par la Commune, soit pour le temps d'exploitation perdu, si la société se voyait confirmée dans son bon droit...

Sébastien Galliker